

**BORDEREAU DES DEPENSES
LIBERATOIRES TAXE D'APPRENTISSAGE
2021**

UAI : 0301778v

Siret 200 019 94100018

Le Lycée Jacques Prévert de Saint Christol Lez Alès est habilité par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 37 (V) à percevoir directement des entreprises les dépenses libératoire de la taxe d'apprentissage (13%).

VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale

Adresse

CP Ville

N° de Siret

Nom et prénom du contact

Fonction

Email Téléphone

Montant du Versement	€
Date du Versement (date limite de versement 31 mai 2021)	/ / 2021
Mode de paiement chèque ou virement	

Comment verser directement votre taxe d'apprentissage au Lycée Prévert ?

• **PAR CHÈQUE et COURRIER**

En adressant ce bordereau et votre chèque à l'ordre de Agent Comptable Lycée JB Dumas
Lycée Jacques Prévert
1 place Lucie Aubrac
30380 Saint Christol Lez Alès

• **PAR VIREMENT**

IBAN du Lycée Jacques Prévert :

FR76 1007 1300 0000 0010 0304 540 TRPUFRP1

Merci de bien préciser la référence suivante lors de votre virement :

TA2021 + NOM DE VOTRE ENTREPRISE

Fait à....., le

Signature et Cachet